

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Délibération
n° 2020.10.311

**Accompagnement
artistique de
l'opération de
renouvellement
urbain du quartier
Bel Air Grand Font :
attribution d'une
subvention à la CIBDI**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2020**

Secrétaire de séance : Joëlle AVERLAN

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Monique CHIRON à Catherine BREARD, Sophie FORT à Xavier BONNEFONT

Excusé(s) :

Hervé GUICHET, Martine PINVILLE, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020**DELIBERATION
N° 2020.10.311**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur DESAPHY****ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE DE L'OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN
DU QUARTIER BEL AIR GRAND FONT : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CIBDI**

Dans le cadre de l'accompagnement des habitants à l'opération de renouvellement urbain du quartier Bel Air Grand Font, GrandAngoulême, la ville d'Angoulême, la Préfecture de la Charente et la Direction Régionale des Affaires Culturelles ont élaboré un appel à projets à destination des opérateurs culturels. Cet appel à projets a vocation à s'étaler sur trois années de 2020 à 2022.

La Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, en partenariat avec le centre socio-culturel CAJ La Grand Font, propose un projet expérimental de permanence artistique, sur 3 années (2020-2022) afin d'accompagner les habitants dans les futures transformations du quartier.

Le projet « *D'ici Même* » s'inscrit dans les ambitions du jumelage entre les deux structures, partageant la conviction qu'il est urgent de renforcer la présence de l'art et de la culture dans les territoires prioritaires afin de favoriser l'intégration sociale et les leviers d'émancipation individuelle.

Le CAJ et la Cité font appel à la compagnie Ouïe/Dire, dirigée par Marc Pichelin, ainsi qu'aux éditions Les Requins Marteaux. Le projet propose une résidence d'artistes « en situation », en interaction permanente avec la vie du quartier, de ses habitants et de ses acteurs, permettant d'inventer des modes d'action avec les habitants (et non pour).

D'ici Même se propose de travailler sur l'histoire du quartier, de ses habitants, sur les mémoires individuelles et collectives, pour aboutir à une mise en récit d'un quartier par la bande dessinée.

La bande dessinée sera associée avec d'autres formes artistiques : musique, théâtre, danse, et littérature portées par les établissements culturels du territoire. Une attention particulière sera accordée au patrimoine matériel et immatériel.

La Compagnie Ouï/Dire implantée à Périgueux, associera des auteurs d'Angoulême ainsi que des acteurs de l'écosystème de l'image (éditeurs, entreprises, associations...) et les établissements culturels du territoire.

Le projet se décline comme suit :

- Un lieu de résidence d'artistes : un appartement de la résidence Eglantines, propriété gérée par le CAJ Grand Font.
- 350 heures d'interventions artistiques chaque année, dans une dynamique collective et interdisciplinaire.
- Projets de création qui pourront voir le jour au fil du développement du projet, des désirs partagés des artistes et des habitants.

Le budget prévisionnel annuel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Rémunérations artistiques	16 500 €	CAJ	3 500 €
Productions (expositions, évènements, publications...)	20 000 €	CIBDI	8 000 €

Déplacements & repas	8 000 €	Fondation Cité 9 ^{ème} Art +	10 000 €
Frais d'hébergement	1 000 €	DRAC	6 000 €
Communication	5 000 €	GrandAngoulême	6 000 €
		Ville d'Angoulême	6 000 €
		Préfecture	6 000 €
		Autres	5 000 €
TOTAL	50 500 €		50 500 €

Le budget total sur les trois ans s'élève à 151 500 €.

Dans le cadre de la politique de la ville, en collaboration entre les services de l'agglomération et les partenaires institutionnels, il est proposé un soutien au projet de la part de GrandAngoulême à hauteur de 6 000 €.

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la réunion préparatoire au conseil du 15 octobre 2020,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention fléchée de 6 000 € à la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image pour la 1^{ère} phase 2020 du projet politique de la ville dans le cadre de l'ORU du quartier Bel Air Grand Font à Angoulême ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer, tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 23 octobre 2020	<u>Affiché le :</u> 23 octobre 2020